

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 18 février 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION  
n° 2021 - 1 - 01

L'an deux mille vingt et un, le 18 février, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Dominique MALARY, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Christian PRAUD, Nathalie JAN, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Evelyne CHAUVEL


**Pouvoirs :** Nathalie JAN à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Hervé BESSONNET à Lucien PRINCE / Dominique SIONNEAU à Philippe MOREAU / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Evelyne CHAUVEL à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Installation de nouveaux conseillers  
communautaires**

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le **24 FEV. 2021** 

ID : 085-200023778-20210218-DL\_2021\_1\_01-DE

Conformément aux dispositions combinées du code électoral et du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers communautaires.

En effet, par courriel du 10 décembre 2020, la mairie de Brétignolles sur Mer a informé Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de la démission de M. Christophe CHABOT de ses fonctions de conseiller municipal et donc communautaire.

M. CHABOT est remplacé par M. Jean-Baptiste RABINIAUX.

Par courriel du 11 février 2021, la mairie de Saint Hilaire de Riez a informé Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de la démission de M. Stéphane GAUTRONNEAU de ses fonctions de conseiller municipal et donc communautaire.

M. GAUTRONNEAU est remplacé par M. Jean-Pierre STEPHANO.

**Le Conseil communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article unique : PREND ACTE de l'installation de Messieurs RABINIAUX et STEPHANO en qualité de conseillers communautaires.**

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **24 FEV. 2021**
- de l'affichage le : **24 FEV. 2021**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **24 FEV. 2021**

**Givrand, le 23 février 2021  
Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*